

NON au Québec CUPIDE de Lucien Bouchard et de sa secte néolibérale

Le 19 octobre dernier, une petite gang de bien-nantis, de faiseurs, d'usurpateurs des mots solidarité sociale, ont sortis leurs épouvantails à moineaux pour faire peur au monde. Ils ont écrit un *Manifeste - Pour un Québec lucide*. Ils sont inquiets pour le Québec, ils sont inquiets pour nous, leur peuple. Le peuple qui ne s'aperçoit pas des changements dans le monde ou, pire, qui préfère les ignorer. Le peuple qui se complait dans son inertie, qui résiste et qui protège ses petits intérêts individuels. Mais eux, ils savent ; ils sont bons, lucides, responsables, énergiques, créatifs et quoi d'autre encore ! Ils veulent s'occuper du mieux-être de leurs concitoyens ; cela n'a rien à voir avec leurs intérêts personnels ou leurs intérêts de classe, bien sûr ! Ils sont tellement généreux qu'ils proposent même un revenu minimum garanti. Qu'est-ce qu'on peut demander de plus ?



Source : www.alternatives.ca

QUELQUES-UNES DE LEURS SOLUTIONS

- ALLÈGEMENT DE LA DETTE (APRÈS LE DÉFICIT ZÉRO, LA DETTE ZÉRO ?) ;
- ABANDON DU GEL DES DROITS DE SCOLARITÉ ;
- CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ;
- REMISE EN QUESTIONS DE CERTAINS ACQUIS AU NIVEAU DU DROIT AU TRAVAIL ;
- HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ;
- TAXES À LA CONSOMMATION PLUTÔT QUE TAXES SUR LE REVENU ;
- AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES TRAVAILLEURS ;
- REVENU MINIMUM (LE MINIMUM DU MINIMUM DU MINIMUM !) GARANTI ;
- PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ.

Les auteurs du manifeste pour un Québec cupide

Lucien Bouchard, avocat, premier ministre du Québec de 1996 à 2001,
Joseph Facal, professeur invité au HEC Montréal, ministre du gouvernement du Québec de 1998 à 2003,
Pierre Fortin, professeur de sciences économiques à l'UQAM,
Robert Lacroix, économiste, recteur de l'université de Montréal de 1998 à 2005,
Sylvie Lalande, administratrice de sociétés,
Claude Montmarquette, professeur de sciences économiques à l'Université de Montréal,
André Pratte, editorialiste en chef, La Presse,
Denise Robert, productrice, Cinémaginaire,
Jean-Claude Robert, professeur d'histoire, UQAM,
Guy Saint-Pierre, ingénieur, ministre du gouvernement du Québec de 1970 à 1976, président, SNC-Lavalin de 1989 à 1996,
Marie Saint-Pierre, présidente, Marie Saint-Pierre Design,
Denise Verreault, présidente et chef de la direction, Groupe maritime Verreault.

" Le Québec pourrait aussi envisager la création d'un régime de Revenu minimum garanti. Ce régime prendrait la forme d'un transfert direct à chaque citoyen et se substituerait à plusieurs des programmes de redistribution existants, notamment les faibles tarifs d'électricité et le gel des droits de scolarité évoqués plus haut. Un tel système aurait l'avantage de réduire la lourdeur bureaucratique qu'entraîne l'administration de programmes multiples et complexes. Le modèle québécois est fondé sur un idéal de solidarité que nous partageons avec conviction; nous sommes aussi convaincus que pour qu'elle se réalise concrètement, cette solidarité doit être efficace. "

(Manifeste pour un Québec lucide-cupide)



Qu'est-ce qu'on peut demander de plus ?

Le revenu de citoyenneté

Manger convenablement, peut-être ? Se loger décentement ? Se vêtir ? Avoir accès à un moyen de transport au lieu de toujours marcher ? Se soigner ? S'instruire ? Se cultiver ? Avoir des loisirs ? Travailler sans être esclave ? Avoir droit à une vie privée ? Avoir la possibilité de faire des choix ? Ce qu'on veut à l'OPDS, c'est un revenu de citoyenneté qui nous sort de la pauvreté pas un revenu minimum garanti. On ne veut pas recevoir le minimum du minimum du minimum. On veut un revenu qui nous permet de combler nos besoins, d'être une personne à part entière, de réaliser nos droits et d'être libre !

Le revenu de citoyenneté

Le revenu de citoyenneté que l'OPDS réclame depuis avril 2000 est un montant d'argent versé mensuellement, de façon universelle (à tous les adultes) et inconditionnelle (sans aucune condition) à toutes les personnes habitant le Québec et ce jusqu'à notre mort. Ce revenu serait non impossible et cumulable ; il s'ajouterait à nos autres revenus. Les revenus de travail et du capital seraient taxés. Ce revenu de citoyenneté devrait correspondre au seuil de faible revenu et une réforme de la fiscalité devra accompagner sa mise en place. Les programmes sociaux qui touchent spécifiquement les enfants seraient maintenus. Quant aux programmes qui offrent des services comme la santé ou l'éducation, ils seraient entièrement conservés.

→ Quand nous avons voté cette revendication, la question des enfants, de la fiscalité et des programmes sociaux restaient à clarifier et éventuellement nous devrions y revenir.

Seuils de faible revenu 2004 (base de 1992)		
Nombre de personnes	Dans une ville comme Montréal (500 000 habitants et plus)	
	Avant impôt	Après impôt
1	20 168 \$	16 655 \$
2	25 210 \$	20 324 \$
3	31 353 \$	25 705 \$
4	37 953 \$	32 015 \$
5	42 425 \$	35 783 \$
6	46 897 \$	39 551 \$
7	51 369 \$	43 318 \$

Source : Statistique Canada

En 1992, la famille moyenne consacrait 44 % de son budget au logement, à l'alimentation et à l'habillement. Si une famille consacre 20 % de plus que ce 44 % (donc 64 % et plus) de ses revenus après impôts, Statistique Canada considère que ces familles sont à faible revenu. Statistique Canada, par contre, ne considère pas ces seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté. L'OPDS considère ces seuils comme des seuils de pauvreté.

Un peu d'histoire

Cette idée d'un revenu de citoyenneté n'est pas nouvelle, loin de là. Elle remonte à la fin du 18^e siècle quand un journaliste et pamphlétaire américain devenu citoyen français, Thomas Paine, avança l'idée d'un revenu de base indépendamment du travail et considérait que l'appropriation de la terre par quelques-uns justifiait l'octroi aux autres des moyens de subsister. En 1787, il écrivait : " [...] Aussi pour que justice soit rendue à ceux qui ont perdu l'usage de cette propriété naturelle [la terre], en provoquant ainsi leur misère, il faut leur attribuer un dédommagement dont la valeur compense l'héritage naturel. "

Puis au fil des années, des personnes de différentes professions ou métiers et de toutes les tendances : des philosophes, des économistes, des professeurs, des mathématiciens, des politiciens, des hommes d'affaires etc. ; des communistes, des anarchistes, des libertaires, des ultra-libéraux etc. ont prôné cette idée. Certains l'ont fait pour rendre justice au peuple, pour redistribuer la richesse collective et rendre réel nos droits sociaux, économiques et politiques. Tandis que d'autres l'ont fait pour économiser de l'argent, assurer le strict minimum et réduire en simplifiant au maximum les programmes sociaux.

Cette allocation a différentes appellations : revenu de citoyenneté, revenu d'existence, revenu minimum garanti, revenu minimum d'insertion, allocation de base, revenu décent garanti etc., dépendamment où on se situe dans notre vision de l'humain et de l'argent.

Depuis un certain nombre d'années, de façon plus intense, tant en Europe qu'en Amérique et peut-être ailleurs, des groupes de sans-emploi, des intellectuels, des partis politiques, des syndicats réfléchissent au revenu de citoyenneté. L'idée est loin d'être folle et elle est tout à fait réalisable. Il suffit d'en avoir la volonté politique. Mais pour que cette volonté se manifeste autrement que par la voix d'un Bouchard et de ses semblables, il faudra surtout être nombreuses et nombreux à se mobiliser. Il faut revendiquer nos droits, réclamer justice et obliger la redistribution de la richesse.



L'OPDS est plus proche (comme revendication pour l'allocation universelle), du revenu de citoyenneté de Chartrand et de tous ceux et celles qui vont dans le sens d'une allocation fondée sur le partage du patrimoine (héritage commun d'une collectivité), sur la redistribution de la richesse collective et sur la volonté de mettre fin à la pauvreté.

La base de la revendication du revenu de citoyenneté

Cette revendication peut avoir l'air au premier abord complètement irréaliste ou utopique (imaginaire) mais pas du tout. Comme le soulignent avec justesse, Michel

Quelques exemples d'allocations

- Charles Sirois, un homme d'affaires, dans son livre *Passage obligé*, faisait du revenu minimum garanti son cheval de bataille afin que les sans-emploi soient poussés à se trouver un emploi. Le revenu assurerait le pain et le gîte. Il parlait d'un montant équivalent pour une personne seule à l'aide sociale mais au-dessous du salaire minimum ; en entrevue, il parlait plutôt de 5 000 \$ par année. Ce revenu remplacerait tous les programmes sociaux.
- Mario Dumont et son parti, l'Action démocratique du Québec (ADQ), ont aussi mis de l'avant cette idée du revenu minimum garanti. Ils proposent d'intégrer tous les programmes de sécurité du revenu pour assurer un revenu minimum. Mais le travail doit être toujours plus payant. L'ADQ exige des personnes sans-emploi et aptes au travail, une contre-partie pour l'obtenir, une sorte de service civil.
- Michel Chartrand et Michel Bernard prônent le revenu de citoyenneté mais pas à la manière de Sirois ou Dumont. Chartrand et Bernard parlent d'un revenu qui nous donnerait un accès inconditionnel aux biens premiers et rendrait réel la réalisation de nos droits sociaux. Ce revenu accordé à tous les citoyens permettrait de partager la richesse sur la base que nous avons tous droit à une part de cette richesse collective. Dans leur livre *Manifeste pour un revenu de citoyenneté*, ils n'avancent pas de montant mais ils parlent de combler les besoins essentiels et de réaliser l'objectif de pauvreté zéro. Dans ses interventions publiques, Michel Chartrand mentionne toujours le seuil de pauvreté.

Chartrand et Michel Bernard, dans leur livre *Manifeste pour un revenu de citoyenneté* (1999), toutes les ressources qui nous viennent de la terre : la terre elle-même, l'eau, les forêts, etc, appartenaient à tout le monde. C'est notre bien commun. Certains se les ont appropriées et se sont déclarés propriétaires. De la même façon, les inventions réalisées et les progrès techniques accomplis par les générations passées font partie de l'héritage de nos ancêtres à l'ensemble de la collectivité. Comme nous appartenons à la collectivité d'un État, celui-ci nous doit cette redevance, cette redistribution du patrimoine.

Un autre fondement du revenu de citoyenneté est le droit social. Au-dessus des lois, il y a, en principe, les Chartes canadienne et québécoise. Il y a aussi la Déclaration universelle des droits de l'homme, entérinée par l'ONU. Nous sommes sensés être égaux devant la loi. Mais nous savons toutes et tous que nous ne le sommes pas. Comment être égaux, si dans les faits, nous n'arrivons même pas à combler nos besoins primaires et ne commençons pas notre vie avec une égalité des chances dès notre naissance ? Le droit social assure, à certains égards, un minimum d'égalité : assurance-maladie (de moins en moins avec la privatisation), pension de vieillesse etc. Les néolibéraux (ceux qui prônent un État minimal, la libre-entreprise et la libre concurrence, la valeur marchande des biens, des services, des humains, le capitalisme sauvage) refusent le droit social, défendent la propriété privée et préfèrent la charité qui est liée à leur morale. *"Le revenu de citoyenneté n'est pas dû en charité mais en droit car seul le droit est compatible avec la dignité humaine."* (Chartrand et Bernard)

De plus, le travail, tout en n'étant pas la seule voie d'accomplissement d'une personne, ne permet pas aux gens de sortir de la pauvreté. Le travail est de plus en plus précaire, sur appel, autonome (non par choix), temporaire, sous-rémunéré etc. L'économie est mondialisée : on ferme ici l'usine, on l'ouvre ailleurs. Les entreprises se livrent une compétition féroce ; tout pour empocher plus et augmenter les profits. Les États sont sous la tutelle des transnationales (méga entreprises dans le monde) et de ceux qui possèdent les capitaux. Alors que la prospérité est omniprésente, une poignée s'enrichit pendant que le plus grand nombre s'appauvrit. Nous voulons que la richesse soit redistribuée parce que nous avons collectivement contribué à cette richesse et nous continuons toujours d'y contribuer. La misère, c'est assez !

Le fonds permanent d'Alaska

En Alaska, il existe un Fonds permanent créé à partir de l'exploitation des ressources pétrolières. Depuis 1977, l'État de l'Alaska reçoit un revenu sous forme de "royalties" issues des gisements de pétrole de Prudhoe Bay. Dans un dossier de l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC Paris) qui a étudié le revenu d'existence, la question du Fonds permanent d'Alaska est expliquée. Les buts sont : de transformer cette richesse non renouvelable en une richesse permanente ; de créer un investissement de base qui va permettre un revenu futur qui aidera le gouvernement à payer les dépenses de base en cas de rentrées d'argent moindres ; de garder " l'argent sûr " avec des investissements peu risqués et une rentabilité moyenne. Une partie des revenus est distribuée chaque année à tous les résidents (depuis au moins un an), enfant ou adulte, jeune ou vieux, riche ou pauvre, de région urbaine ou rurale. Entre autres, les personnes ont reçu 386 \$ en 1983 et 949 \$ en 1993. C'est un début, mais l'esprit de redistribution du patrimoine à l'ensemble de la population est bien présent.

NON AU QUÉBEC CUI DE
DE BOUCHARD ET SA GANG.
LE REVENU DE CITOYENNETÉ,
ÇA PRESSE !



Suite au prochain numéro...